



Agrochimie. L'américain Monsanto visé par une autre plainte pour «publicité mensongère».

Nouveau round pour le Roundup

Par Eliane PATRIARCA

QUOTIDIEN : samedi 4 juin 2005

Encore reporté. Initialement prévu en novembre, puis le 3 juin, le procès du géant de l'agrochimie Monsanto a de nouveau été repoussé vendredi. Le fabricant américain, qui avait présenté le Roundup, un herbicide grand public, comme biodégradable, est poursuivi pour «*publicité mensongère*» par deux associations, Eaux et Rivières de Bretagne et UFC-Que choisir. Le tribunal correctionnel de Lyon a appris que Monsanto fait l'objet d'une plainte similaire, déposée en 2002 à Nanterre par l'Association des utilisateurs et distributeurs de l'agrochimie européenne (Audace). Le tribunal de Lyon estime avoir besoin de temps pour puiser des éléments (expertises, auditions...) dans le dossier d'instruction de Nanterre.

Le Roundup, produit phare de Monsanto, est massivement utilisé en France par les agriculteurs, mais aussi par les jardiniers amateurs et les collectivités locales pour les espaces verts. Il a longtemps été vanté par Monsanto, dans les campagnes publicitaires et sur les emballages, comme un produit «*biodégradable*» et «*respectueux de l'environnement*». Des allégations mensongères selon Eaux et Rivières de Bretagne et UFC-Que choisir, et de nature à faire croire que ces herbicides sont inoffensifs.

Ras-le-bol. Pour Audace, qui regroupe des agriculteurs, des distributeurs et 350 fabricants de pesticides génériques, c'est un ras-le-bol face à des pratiques industrielles «*intolérables*» et contraires à l'éthique qui l'avait poussé à porter plainte. Son président, Daniel Roques, insiste : «*Nous en avons assez que les agriculteurs soient les boucs émissaires dès qu'on parle des dégâts des pesticides ! Le fait de présenter comme inoffensif et sans danger pour la santé et l'environnement un produit dont la matière active est le glyphosate est inacceptable !*» Le glyphosate est en effet classé au niveau européen comme «*toxique pour les algues et pour la faune aquatique*» et «*dangereux pour l'environnement*».

Audace nie la biodégradabilité du Roundup en soulignant, comme Eaux et Rivières, que depuis 1999 les prélèvements d'eau effectués dans les cours d'eau bretons montrent une présence massive de glyphosate. Vendredi, dans un communiqué, Monsanto a regretté le report du procès et défendu son produit. La firme se prévaut de la réhomologation en 2001 par la Commission européenne du glyphosate, preuve selon elle que le produit est effectivement biodégradable.

«**Bonnes pratiques**». Mais simultanément elle rappelle qu'elle a désormais choisi de retirer, volontairement, «*la mention "biodégradable" sur la publicité et les étiquettes des produits de la gamme.*» Aujourd'hui, Monsanto préfère mettre l'accent sur les «*bonnes pratiques du désherbage*» et moyens de protection (bottes, gants...).

<http://www.liberation.fr/actualite/terre/151766.FR.php>

© Libération